

Y a pas d'âge

VOUS NE POUVEZ PAS REVENIR EN ARRIÈRE ET CHANGER LE DÉBUT, MAIS VOUS POUVEZ COMMENCER LÀ OÙ VOUS ÊTES ET CHANGER LA FIN.

C.S. LEWIS, AUTEUR ET THÉOLOGIEN



Pas de retraite pour la violence!

VIOLENCES Entre 300 000 et 500 000 seniors seraient victimes de violences en Suisse. Une femme sur cinq subirait des violences conjugales. Le Valais n'est pas épargné. Témoignage et esquisses de solutions.

Delphine Roulet Schwab, vous êtes Dr en psychologie et professeure à la Haute école de santé La Source (HES-SO) à Lausanne et présidez Alter ego, une association romande pour la prévention de la maltraitance envers les personnes âgées. Les faits glaçants relatés par Marie-Jeanne (voir encadré) sont-ils une exception?



Hélas non. La violence touche tous les milieux. Selon un rapport du Conseil fédéral de 2020, entre 300 000 à 500 000 seniors seraient victimes de violences. La plupart du temps dans la sphère privée, au sein du couple ou avec des proches aidants. Comme les statistiques indiquent que peu de seniors recourent aux ressources d'aide (centres LAVI, maisons d'accueil d'urgence, police, etc.), on peut imaginer des chiffres plus élevés encore.

Est-ce que le passage à la retraite peut ébranler un couple?

C'est une période critique qui peut cristalliser la situation. L'omniprésence de l'autre, la redistribution des rôles (perte de l'estime de soi, surtout pour un homme), moins d'occasions de se ressourcer à l'extérieur, l'impression que l'espace se restreint... Tout cela peut faire surgir une violence sous-jacente ou accentuer une violence présente depuis de nombreuses années.

Comment se manifeste le plus souvent la violence au sein d'un couple de seniors?

On pense en premier lieu à la violence

physique, mais la plus fréquente est la violence psychologique. Elle peut être verbale (dénigrement, humiliations). Elle peut aussi se manifester par un contrôle coercitif de tous les instants sur ce que le conjoint fait, à qui il parle, ce qu'il dépense, etc. Il y a aussi des violences financières. Beaucoup de retraitées dépendent financièrement de leur mari parce que leur rente est inférieure à celles des hommes et que la plupart d'entre elles ont consacré du temps à élever les enfants. Certaines ne possèdent pas de compte bancaire à leur nom. De plus, elles ont longtemps vécu dans une société où il était considéré comme normal que les hommes aient plus de droits. Et il y a encore des violences sexuelles, bien que l'on pense souvent que les seniors sont asexués.

Une senior sur cinq serait victime de violences conjugales. Quid des hommes?

Les hommes n'y échappent pas. Ils subissent probablement plus de violences psychologiques que physiques. Ils ont encore plus de mal que les femmes à en parler. Ça reste un sujet tabou, difficile à aborder, autant comme victime, comme témoin que comme auteur.

La génération des 70+ est fortement touchée par l'éducation de genre: un homme ne pleure pas, etc.

Quels signes peuvent nous alerter?

Un conjoint qui ne laisse jamais son épouse seule, contrôle tout ce qu'elle fait. Plus généralement, un changement de comportement, par exemple un isolement. En cas de violences physi-

ques, des bleus ou des blessures, des lacerations etc.

Quelles mesures prendre?

Inciter la victime à parler à une personne de confiance. L'encourager à prendre contact avec des centres d'aide, tout en respectant l'autodétermination de la personne. Cela permet de trouver des pistes pour faire cesser la violence, ou parfois déjà pour diminuer l'impuissance de la victime, par exemple en renforçant ses contacts sociaux. Dans les situations d'urgence vitale immédiate, appeler la police ou l'ambulance.

Il existe une ligne dédiée aux violences envers les personnes âgées, le 0848 00 13 13. Elle est gratuite et confidentielle, anonyme si on le désire, n'importe qui peut appeler pour avoir des conseils.

«Il jurait de ne plus recommencer»

Lorsqu'elle rencontre Louis*, Marie-Jeanne* pense avoir trouvé le compagnon idéal avec qui profiter de la retraite. Pasteur respectable, bienveillant, poli avec ses paroissiens et son conseil paroissial, l'homme qu'elle épouse révèle bien vite la face sombre de sa personnalité. Brimades, humiliations, mais aussi coups de linge mouillé, claques et gifles à répétition rythment rapidement son quotidien.

«Lorsqu'il s'énervait, se fâchait, m'insultait, me frappait, me violait parfois, il s'excusait toujours et jurait de ne plus recommencer. Il m'écrivait même des lettres d'excuse et me promettait mille choses! Il m'apportait trois roses rouges... et c'était reparti!» Mais comment une femme instruite et intelligente comme Marie-Jeanne (elle était enseignante et engagée socialement) peut-elle accepter cela? «J'étais comme anesthésiée. Complètement sous emprise. Il m'avait isolée. J'étais partie à 70 km de chez moi pour vivre avec lui. Je m'étais complètement mise en retrait pour me consacrer à lui. A qui parler de ma souffrance? Ce n'est pas facile de se confier à ses proches. Surtout quand vous vivez avec un pasteur.»

Une fracture du cubitus, quelques appels au 117, six attestations médicales seront nécessaires pour qu'elle trouve la force d'aller consulter la LAVI (centre d'aide aux victimes d'agression). Mais c'est un couple d'amis qui lui donnera l'impulsion de déposer plainte. «En vacances, lors d'une soirée, devant mon visage tuméfié, mon amie me demande en riant si j'ai embrassé un poteau. Je lui réponds. Non, c'est mon mari. Ils ont d'abord cru à une plaisanterie. J'ai alors raconté mon histoire. Ce sont eux qui m'ont encouragé à aller à la gendarmerie.»

Cette histoire sordide, Marie-Jeanne l'a vécue il y a une dizaine d'années. Elle dépose une plainte pénale en 2016, ainsi qu'une demande en divorce qu'elle obtient rapidement. «Ça implique une énergie folle. C'est vraiment très lourd au niveau juridique. Il faut être solide et bien soutenue.» Son ex-mari est condamné pour insultes et violences physiques. Il ne fait pas recours. En 2020, elle dépose une deuxième plainte pour abus et viols. La reconnaissance des faits est un long calvaire. Marie-Jeanne et Louis sont toujours en procédure judiciaire.

*Prénoms d'emprunt

Ça bouge du côté des politiques

Le Parlement fédéral vient de voter un programme d'impulsion et de prévention pour faire face à ce phénomène de maltraitance des personnes âgées. Un budget de 500 000 à 1 million de francs est prévu pour apporter de la visibilité à cette problématique taboue et pour coordonner les offres dans les différents cantons. Car, pour l'instant, tout le monde n'a pas les mêmes possibilités d'accéder à de l'aide. Le Valais se préoccupe aussi de violences. Une révision de la loi valaisanne sur les violences domestiques est en cours. Les modifications proposées soutiennent un renforcement de la prévention, une réduction de la récurrence et une amélioration de la protection des personnes touchées par les violences, en particulier les enfants.

Afin de mieux informer les personnes victimes de violence sur les offres de l'Aide aux victimes en Suisse, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) a lancé, le 14 février 2024, une campagne en ligne. La campagne poursuit et complète les précédentes campagnes réalisées sous le slogan «Unis pour une vieillesse sans violence».

Si vous en êtes victime, ou l'un de vos proches, voisin-e, patient-e ou collègue, ou si vous êtes témoin d'une situation difficile, agissez! Contactez le centre national de compétence Vieillesse sans violence au numéro 0848 00 13 13 (tarif normal), par courriel à info@vieillesse sans violence.ch ou sur le site Internet: www.vieillesse sans violence.ch.



ACTUALITÉS Appel à projets «pour et avec les générations 60+»

Le canton du Valais lance un deuxième appel afin de soutenir la création de projets innovants visant à soutenir les initiatives en faveur de la mobilité des personnes âgées pour qu'elles puissent continuer à participer à la vie sociale. Afin de garantir la participation des 60+, les associations souhaitant déposer un projet doivent s'associer avec des seniors pour le mettre en place. Les projets retenus seront soutenus jusqu'à un montant maximum de 6000 francs (montant total à disposition de 60 000 francs).

Délai: 31 mai 2024

Informations et formulaires:

www.vs.ch/fr/web/sas/projets60plus ou 027 607 34 66

Site Internet et annuaire pour les seniors

Le canton du Valais lance un site Internet consacré aux générations 60+, avec pour objectif d'offrir aux seniors et à leurs proches un annuaire regroupant des informations et des contacts pour les principales thématiques qui les concernent. Dans un deuxième temps, une brochure sera produite pour répondre également aux besoins des personnes qui n'ont pas accès au numérique.

Un volet du site est consacré aux communes. Elles y trouveront des informations sur les mesures qui peuvent être mises en place sur leur territoire et les outils existants pour les soutenir dans l'élaboration d'une politique en faveur des seniors.

www.60plus-vs.ch

Prochaine page

30 avril 2024 dans «Le Nouvelliste» et le 2 mai 2024 dans le «Walliser Bote»: Formes de logement pour les seniors